

A l'attention des conseillers communautaires titulaires et suppléants

Affaire suivie par :

Sophie REINHARDT Tél.: 03.84.40.63.01

sophie.reinhardt@paysdeluxeuil.fr

CONVOCATION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu :

Lundi 16 Décembre 2019 à 19 h 00 Salle des fêtes – 70300 SAINT-SAUVEUR

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2019-120	Désignation du secrétaire de séance
2	2019-121	Approbation du Procès-Verbal du conseil du 07.10.19
3	2019-122	Relevé des décisions du Président
4	2019-123	Budget OM - Créances irrécouvrables – Admission en créance éteinte
5	2019-124	Budgets Général et Ordures Ménagères - Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur
6	2019-125	Budget Ordures Ménagères – Constitution de provision pour créances douteuses
7	2019-126	Budget ZAC Le Bouquet-Décision Modificative n°2
8	2019-127	Budget Assainissement-Décision Modificative n°2
9	2019-128	Structures multi accueils – Création de poste
10	2019-129	SPED - Création de postes
11	2019-130	Attribution d'aides financières à des associations de droit privé pour l'organisation d'accueils collectifs à caractère éducatif sur les temps péri et extrascolaires du 1er septembre 2019 au 31 août 2020
12	2019-131	Budget ordures ménagères – Grille tarifaire 2020
13	2019-132	Avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public du transfert et du traitement des eaux usées
14	2019-133	Implantation de l'entreprise SILUX-Mandat DM n°1 - TVA
15	2019-134	Lancement de la démarche PACT 2
16	2019-135	Office du tourisme de Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud - avenant à la convention d'objectifs

Comptant vivement sur votre présence, et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Madame Sophie REINHARDT, ainsi que votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains, Raddon et Chapendu et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président

Didier HUA